



APPEL A PROJETS – « De la couleur dans la ville » *Budget participatif*

Lancé en 2018 par la municipalité, le budget participatif de la Ville d'Angers invite les habitants à émettre leurs idées d'aménagements possibles pour le territoire.

Parmi les lauréats 2022, « **De la couleur dans la ville** » est un projet qui vise à **égayer nos déambulations et embellir la ville en proposant à un ou plusieurs artistes de s'emparer du mobilier urbain d'une rue ou d'une place pour les réinventer de manière colorée et proposer aux passants un nouveau regard sur leur environnement.**

Depuis plusieurs années, la ville d'Angers développe et accompagne les pratiques de l'art urbain (Echappées d'art, Pallis'Art, espaces d'expression artistique libre...). Dans ce cadre, elle propose aux artistes de répondre à un appel à projets pour cette réalisation originale.

Cet appel à projets répond à trois objectifs principaux : soutenir la création artistique, dynamiser l'espace public et surprendre les publics avec des interventions artistiques originales.

Il s'adresse aux professionnels des arts visuels (artistes, scénographes, designers, ...) qui peuvent y répondre de manière individuelle ou collective.

Les candidats proposeront une œuvre *in situ*, durable, qui tiendra compte de l'environnement urbain.

1/ Le site

Le chemin du petit bonheur, quartier Belle-Beille à Angers

Voir fiche technique et cahier des charges : page 3 et 4

2/ Conditions financières

Budget maximum de 20 000 euros TTC incluant honoraires, frais de production des œuvres ainsi que les frais de transport, de repas et d'hébergement éventuels du ou des artiste(s) et/ou prestataire(s).

Le cadre juridique, technique et financier de l'appel à projets sera détaillé dans un **contrat signé entre le prestataire retenu et la Ville d'Angers.**

3/ Calendrier

- Diffusion de l'appel à candidature : 7 mai 2024
- Date limite d'envoi des candidatures : le 9 juin 2024 à minuit
- Jury de sélection : début juillet 2024
- Désignation du ou des artistes retenus : juillet 2024
- Réalisation/Installation : septembre ou octobre 2024

4/ Critères de sélection

Proposition artistique (60%)

- La qualité artistique et une démarche artistique singulière et affirmée
- La capacité de l'artiste à ancrer sa proposition dans une démarche *in situ* répondant au cahier des charges

Faisabilité (40%)

- La faisabilité du projet (technique et financière)

5/ Modalités

Les candidatures sont à adresser obligatoirement en format numérique_:

- **Une version numérique par courriel au format PDF à adresser au plus tard le 9 juin 2024 à minuit**

à l'adresse e-mail : developpement.culturel@ville.angers.fr

L'objet des courriels d'envoi des candidatures est obligatoirement libellé comme suit :

Candidature De la couleur dans la ville – Prénom Nom

Les candidatures devront intégrer les éléments suivants :

- Un dossier artistique comprenant un portfolio et un CV détaillé du ou des artistes candidats
- Une note d'intention accompagnée d'une ou plusieurs simulations des œuvres intégrées sur le parcours
- Une fiche technique intégrant les techniques envisagées ainsi qu'un budget prévisionnel

Tout dossier incomplet ou déposé hors délais ne sera pas étudié.

Contact - Direction de la Culture et du Patrimoine – Ville d'Angers

Lucie PICARD, chargée de mission

lucie.picard@ville.angers.fr

Tél : 02 41 05 41 49

Présentation du site et cahier des charges

Appel à projets « De la couleur dans la ville », Budget participatif.

Description du lieu : portion du chemin du petit bonheur, quartier Belle-Beille, Angers.

Le chemin du petit bonheur tient son nom d'une ancienne ferme et s'étend sur 740 mètres, du parc de l'étang Saint-Nicolas jusqu'à l'arrêt de tramway « la Barre », sur le boulevard Patton.

Ce cheminement piétonnier, aménagé dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier de Belle-Beille, facilite les déplacements doux vers les espaces de loisirs, services et commerces et s'inscrit dans la démarche de labellisation éco-quartier.

Cahier des charges :

« De la couleur dans la ville » est un projet qui vise à égayer nos déambulations et embellir la ville en proposant à un ou plusieurs artistes de s'emparer du mobilier urbain d'une rue ou d'une place pour les réinventer de manière colorée et proposer aux passants un nouveau regard sur leur environnement.

- L'intervention artistique sera pensée comme un parcours, une déambulation entre le point A et le point B indiqués sur la carte en annexe.
- Plusieurs éléments de mobilier urbain (lampadaires, rambardes, bancs, grilles...) ainsi que des façades murales ont été identifiés et pourront être investis en tout ou partie. Cf annexe.
- Le parcours devra être pensé comme un ensemble cohérent et lisible.
- Les matériaux et techniques utilisés devront être durables sans nécessiter d'entretien particulier.
- Le médium peinture est privilégié mais d'autres médiums peuvent être envisagés dans la mesure où l'œuvre respecte les contraintes ci-dessus et garantissent la sécurité des publics.
- La mention « budget participatif » devra être intégrée au parcours.
- Œuvres durables : minimum 3 ans